



Renseignements confidentiels à communiquer lors de l’inscription

Nom de l’élève : _____ Niveau : _____

Les intervenants de l’école Gilles-Vigneault souhaitent travailler en continuité et en cohérence dans les actions qui ont été mis en place par vous, par la garderie ou par l’école que fréquentait votre enfant l’an dernier.

Si votre enfant a eu besoin d’une aide particulière ou de mesures de soutien reliée à sa santé, à son comportement ou à son apprentissage, il peut être important que vous-mêmes ou les personnes impliquées nous communique ces renseignements.

Cette collecte de renseignements confidentiels se fait de façon libre et volontaire. Lorsque qu’ils nous sont communiqués, ceux-ci nous permettent de mieux répondre aux besoins de votre enfant.

- ☐ Il n’y a rien à signaler.
- ☐ J’aimerais vous informer de :

Il serait important de contacter ses anciens intervenants.
Personne, garderie ou école à contacter _____

Coordonnées :

- ☐ Demande de rendez-vous pour exposer plus en détail la situation à la direction

Signature du parent : _____ Date : _____

Droits de l’élève et du titulaire de l’autorité parentale :
Droit à confidentialité : le titulaire de l’autorité parentale de l’élève mineur et l’élève ont le droit au respect de leur vie privée.
Droit d’accès : le titulaire de l’autorité parentale de l’élève mineur et l’élève qu’il soit mineur ou non, peuvent avoir accès aux renseignements contenus aux différents dossiers personnels de l’élève (dossier scolaire, dossier d’aide particulière (DAP) et dossier professionnel institutionnel).
Droit de rectification : le titulaire de l’autorité parentale de l’élève mineur et l’élève qu’il soit mineur ou non peuvent demander la rectification d’un renseignement contenu aux différents dossiers de l’élève si celui-ci est inexact, incomplet ou équivoque, ou si sa collecte, sa communication ou sa conservation ne sont pas autorisées par la Loi.

